

« Code de Conduite des Fournisseurs »

Introduction :

A l'instar du « Code d'éthique et de bonne conduite du groupe », ce code dédié aux relations vis-à-vis des fournisseurs, se veut aussi un code innovant et structurant, s'articulant autour des principes fondamentaux de l'équité et la clarté dans les relations/ transactions entre la holding INVESTORAMA, ses filiales et leurs fournisseurs respectifs.

Il y a lieu de rappeler que la performance et l'excellence sont exigées des fournisseurs pour satisfaire le client, en l'occurrence INVESTORAMA et les sociétés y afférentes et s'assurer que les conditions du contrat partenarial scellé entre les deux parties contractantes (client/ fournisseur) sont respectées de part et d'autre.

Il faut, par ailleurs, veiller à ce que les relations professionnelles entretenues entre les agents d'achat ou d'Importation relevant des sociétés filiales du groupe INVESTORAMA et leurs partenaires fournisseurs sont saines, exemptes de conflit d'intérêt et conçues sous l'optique de l'expression « Gagnant + Gagnant ».

Pour s'inscrire dans cette logique gagnante du tandem client/ fournisseurs, les responsables d'achat et d'importation relevant des différentes sociétés du groupe INVESTORAMA sont interpellés à appliquer dans leurs relation/ transactions avec leurs fournisseurs, les préceptes des cinq principes suivants d'éthique et de bonne conduite :

LES 5 PRINCIPES FONDAMENTAUX D'ETHIQUE

Principe 1 : Respecter strictement la réglementation et les préceptes régissant les relations fournisseurs.

Le groupe INVESTORAMA gouverne ses relations d'affaires et ses pratiques professionnelles avec intégrité et attend de ses fournisseurs qu'ils veillent au strict respect des réglementations internationales, nationales, locales ainsi que les règles de déontologie professionnelle relatives à leurs activités.

Les fournisseurs ne procèdent à aucune forme de discrimination, notamment en matière des conditions de vente, de livraison et des modalités du service après vente.

Les fournisseurs respectent scrupuleusement les dispositions légales en vigueur, régissant les relations clients / fournisseurs ou leurs sous-traitants B to B (maitre d'œuvre et maitre d'ouvrage).

Principe 2 : Agir avec équité, transparence et impartialité

Les sociétés filiales du groupe INVESTORAMA veillent à la qualité de leurs relations avec les fournisseurs. A ce titre, tous les fournisseurs des sociétés filiales sont sélectionnés et traités avec objectivité, équité et loyauté dans le cadre des pratiques commerciales transparentes, non discriminatoires et dans le respect des engagements.

Les fournisseurs doivent respecter les mêmes principes éthiques que lesdites sociétés et réaliser leur transactions commerciales avec intégrité et de manière équitable.

Chaque fournisseur se doit également d'informer leurs sociétés partenaires de toute évolution concernant la structure organisationnelle, en veillant en particulier à ne pas se trouver en situation de dépendance économique vis-à-vis d'INVESTORAMA.

Principe 3 : Garantir la Confidentialité

Les fournisseurs doivent respecter la confidentialité des informations échangées et, en particulier, leur attention est attirée sur le fait que la confidentialité de toutes les informations dont la communication serait de nature à porter atteinte aux règles de concurrence libre et loyale et de non-discrimination doit être préservée conformément aux dispositions de l'arsenal juridique en vigueur. Ces informations sont dites « informations commercialement sensibles ».

Naturellement, la divulgation du savoir faire des fournisseurs par tout salarié relevant des sociétés filiales d'INVESTORAMA est proscrite.

Les fournisseurs doivent prendre vis-à-vis de leurs salariés, des sous-traitants et de toute personne physique ou morale qu'ils mandatent dans le cadre de la préparation ou de l'exécution de la relation commerciale, toutes les dispositions, notamment contractuelles, pour faire respecter par ceux-ci la confidentialité des informations dont ils pourraient avoir connaissance dans ce cadre.

Principe 4 : S'interdire tout conflit d'intérêt

Toute familiarité ou lien personnel entre le fournisseur et des personnes impliquées dans le processus achats sont à éviter.

Lorsqu'un fournisseur est confronté à un risque de conflit d'intérêts potentiel ou évident, il doit en informer son interlocuteur au sein de la société concernée.

Principe 5. Refuser tout acte Illicite : Cadeau et invitations

Chaque fournisseur s'interdit de proposer à son interlocuteur dans l'une des sociétés du groupe, toute somme d'argent, avantage en nature, ou service dont un salarié pourrait bénéficier à titre personnel.

Il devra également s'abstenir de proposer à ses interlocuteurs au sein du Groupe des cadeaux, invitations ou autres avantages pouvant influencer des décisions d'achats en cours ou à venir. A ce titre, les cadeaux ou invitations seront systématiquement refusés par le personnel concerné dans les sociétés lorsqu'ils seront proposés par un fournisseur soumissionnaire d'une consultation en cours.

Communication

Les fournisseurs se doivent de tout mettre en œuvre pour s'assurer que les principes énoncés dans ce code d'éthique et de bonne conduite sont communiqués à l'ensemble de leurs collaborateurs et à l'ensemble de leurs chaînes d'approvisionnement.

Les canaux de dénonciation :

Tout partenaire qui a connaissance de tout comportement répréhensible commis ou sur le point d'être commis au sein de la holding Investorama ou de l'une de ses filiales est encouragé à informer le département de l'audit interne en recourant aux canaux suivants:

- **Adresse du courrier : INVESTORAMA, S.A.**

Département Audit Interne

Tasnim Plaza

Angle Avenue Abdellah Guennoun et Rue Abi Jarir Tabari

Tanger

- **Email : audit@investorama.ma**
- **Téléphone : +212 664 44 85 33**
- **Fax : +212 539 34 37 85**

Du lundi au vendredi pendant les heures de bureau (de 8 h à 18 h)